

## ANALYSE

# Les femmes face aux institutions : entre protection sociale et contrôle

*Par Martin Wagener, docteur en sociologie à l'UCL, dans le cadre de la Semaine d'étude de Vie Féminine, le 3 juillet 2013.*

Martin Wagener a réalisé une thèse qui traite des trajectoires de monoparentalité au niveau de la relation au travail et au logement dans la région de Bruxelles-Capitale. La recherche visait à éclairer les trajectoires, bifurcations et épreuves que les femmes en situation monoparentale rencontrent. Il s'agissait aussi de faire ressortir les enjeux collectifs qui qualifient les politiques publiques. Au cours de ses recherches, il a réalisé trois vagues d'entretiens approfondis avec près de 60 parents ainsi que des débats collectifs dans différents lieux. La question en trame de fond : est-ce différent d'être femme dans un couple ou dans une famille monoparentale ?

L'objectif de cet exposé est :

- ✓ d'essayer de comprendre ce que sont les institutions, de décoder leurs logiques sexistes et capitalistes. Quand on prend conscience de ces mécanismes, les institutions peuvent être des leviers, des soutiens.
- ✓ de dégager des pistes de solution pour rendre les institutions plus justes pour les femmes.
- ✓ de comprendre le rôle des institutions par rapport aux différents moments de la vie.

### 1. Rôle de l'Etat et des institutions.

Historiquement les institutions sont nées dans le cadre de l'Etat social pour permettre une protection sociale. La plupart des institutions résultent des luttes sociales, d'abord au sein des mouvements ouvriers puis des mouvements féministes. Différents mouvements sociaux ont essayé de travailler en faveur de nos droits, ainsi que de ceux des sous-groupes, les femmes étant le sous-groupe le plus important.

Le rôle de l'Etat et des institutions est de garantir une justice sociale pour que les différentes inégalités, les conditions de naissance ou d'appartenance ne soient pas un frein à l'accomplissement des individus.

### La troisième voie

Dans les années 1980, on a mis en doute l'ancien modèle de l'action sociale et les institutions sous prétexte qu'elles rendaient les personnes trop dépendantes. Il s'agit en réalité d'une critique émanant des milieux libéraux qui croyaient qu'en donnant un chômage de niveau suffisant, ça laissait les personnes dans la pauvreté. Cette politique de droite assez forte se ressent particulièrement après la chute du mur de Berlin, la fin du système communiste, tout un mouvement qui remet en cause les idéologies.

Un sociologue anglais, Anthony Giddens, voulait inventer une nouvelle sorte d'Etat, un « Etat investisseur » qui investit dans l'émancipation des citoyen-ne-s, dans leur épanouissement au sein de la société. Il s'agit de très belles valeurs. Dès le départ, l'Etat ne se limite pas à l'aide sociale gratuite aux personnes mais investit dans l'éducation, dans l'enseignement pour que les citoyen-ne-s puissent renforcer leurs propres capacités afin de faire face aux multiples risques sociaux. Ces valeurs, qui semblent très positives au premier regard, ont été beaucoup critiquées mais se retrouvent dans quasiment toutes les politiques publiques en Belgique. C'est aujourd'hui qu'on en voit les résultats.

### L'activation sociale

Pour comprendre l'activation sociale, on peut faire un parallèle avec la différence entre ce que les Anglais appellent le « welfare » et le « workfare » : soit on met en place une action sociale, généraliste ou universaliste, à laquelle tout le monde est censé avoir droit ; soit on conditionne les droits à une protection sociale par des devoirs (il faut travailler pour avoir y accès, plus rien n'est gratuit dans la société). C'est l'opposition de l'Etat providence et de l'Etat d'activation.

Au sein de ces différentes voies d'activation, on identifie des schémas différents :

- ✓ Le modèle initial veut qu'il y ait une réalisation des droits fondamentaux. Mais dans la pratique, on assiste souvent à une action disciplinante et moralisante envers les personnes dépendantes d'une allocation. Il peut s'agir, par exemple, de mesures qui se mettent en place pour contrôler les parents.
- ✓ Pour d'autres courants qui s'expriment via l'activation de la classe populaire et sous-populaire, le but est de faire tourner les personnes, leur faire suivre des formations, les intégrer dans des formations même si elles ne mènent pas à l'emploi. On considère qu'ils/elles doivent s'occuper pour ne pas penser ni créer de mouvements sociaux qui remettent en question une situation sociale inégale, comme le mouvement féministe par exemple.

Ces schémas peuvent se retrouver, par exemple, au travers de la politique sur la parentalité qui illustre les différents modèles d'Etat social :

- ✓ une vision émancipatrice qui défend les droits des femmes et des enfants en fournissant les soutiens nécessaires pour la conciliation, pouvoir être femme et mère en même temps.
- ✓ d'autres visions veillent à repérer des risques, à diagnostiquer les enfants et les parents pour prévenir les problèmes de délinquance. Le Royaume-Uni est un exemple très extrême : les enfants sont placés à la naissance dans l'institution de protection de la jeunesse dans l'éventualité où la mère représenterait, dans le futur, un risque pour l'enfant de devenir délinquant. En somme, les citoyen-ne-s sont déjà punis avant d'avoir commis la moindre faute. Lors de la

présidence de Nicolas Sarkozy, le même raisonnement a eu lieu en France. Heureusement, la protection de la jeunesse ne se limite pas à cela mais certains courants de la protection ont tendance à juger le comportement des parents et à placer les enfants.

## 2. L'étude de la monoparentalité

Il est important d'analyser la monoparentalité à la fois comme un risque de précarité sociale mais aussi comme un changement dans la situation de la femme qui peut renforcer quelques vulnérabilités mais peut aussi être vécu comme une émancipation par rapport au vécu du couple. Parfois, la monoparentalité est davantage une libération que simplement une précarité d'être seule.

Par exemple, une étude récente en Flandre présentait que dans 25 % des familles monoparentales, les enfants font face au décrochage scolaire. Ce serait donc vraiment un risque pour la société de naître dans une famille monoparentale. Quand on regarde plus attentivement les chiffres, on constate qu'il y a 20 % de décrochage dans tous les autres types de famille. Le décrochage scolaire n'est donc pas inhérent à la famille monoparentale. C'est un problème sociétal pour lequel il faudrait investir dans l'enseignement, dans l'accompagnement scolaire et ne pas l'envisager comme un problème propre à la monoparentalité.

## 3. Les étapes de la vie

Les inégalités se construisent tout au long du parcours de vie.

### Enfance

Dès la naissance, nous sommes définis comme femme ou homme dès l'inscription auprès de la commune. Il y a déjà un premier acte qui est posé pour être citoyen-ne dans la société et qui aura des répercussions tout au long de la vie. Une autre façon beaucoup plus évidente de nous classifier est le niveau socio-économique de la famille : riche ou pauvre, d'origine différente avec ses propres connaissances culturelles, avec différents niveaux de savoir qui n'ouvrent pas aux mêmes possibilités, issue des quartiers favorisés ou non, etc.

Par exemple, les inégalités se ressentent fort entre deux enfants dont l'un grandit à Anderlecht en plein centre-ville où il n'y a qu'une place en crèche disponible pour dix enfants tandis qu'un autre vit à Woluwé-Saint-Lambert dans un quartier plus favorisé, où neuf enfants sur dix auront accès à une place en crèche. Il n'est pas étonnant que dans ce quartier où seulement un enfant sur dix a accès à une crèche, 80 % des femmes entre 25 et 45 ans sont au chômage. A l'inverse, dans l'autre quartier plus favorisé, 80 % des femmes travaillent. Cette très forte différence entre les quartiers prouve qu'on ne naît pas égaux.

### Jeunesse et jeunes adultes

Les inégalités s'expriment fort au travers de l'éducation. Jusque dans les années 60-70, avant la grande phase de scolarisation, il y avait peu de femmes qui prolongeaient leur scolarité au-delà des études secondaires. Aujourd'hui, les femmes sont majoritaires à l'université et elles y réussissent très bien, mieux que les hommes. Mais cela ne veut pas dire qu'elles ont mieux accès qu'eux à l'emploi.

En parallèle, les incitations et pressions sociales orientent davantage les femmes vers les métiers d'infirmières, éducatrices, puéricultrices, etc., tous ces métiers du « care », du soin aux autres considérés comme naturellement féminins. D'autres métiers plus techniques comme architecte et ingénieurs sont délaissés par les femmes.

On retrouve donc des différences et inégalités entre hommes et femmes non seulement dans le choix du métier mais aussi au niveau de la rémunération car toutes les filières majoritairement féminines offrent des salaires plus bas.

### La vie de couple

Toutes ces différences qui s'établissent dès l'enfance ont des grandes influences sur la mise en couple, le mariage et la cohabitation. Même si on avance des idéaux d'égalité et de liberté au sein des couples, on se rend compte que ce qui se passait il y a 30 ans est toujours vivant aujourd'hui : le choix du partenaire était influencé par la famille, les femmes passaient de l'autorité du père à celle de leur mari. Dans les années 50-60, pour s'autonomiser de leur famille, les femmes devaient se marier et étaient ainsi mises directement sous la tutelle de leur mari qui imposait aussi un contrôle de la sexualité. Les études de l'époque nous le prouvent : est-ce qu'une fille de 16 ans avait le droit de sortir et de parler avec d'autres garçons ? Est-ce qu'elle pouvait engager une relation avec un individu de l'autre sexe de façon autonome ? La réponse est évidemment non : si les hommes n'étaient soumis à aucune restriction, c'était loin d'être le cas pour les filles qui se retrouvaient fortement contrôlées pour les préserver pour le mariage. On disait : « *L'époux est le fonctionnaire de la société domestique et le rôle des femmes est de présider la famille* ».

Les mouvements féministes œuvrent depuis au moins 150 ans pour que ces visions sur la famille, le partage des tâches et les rôles sociaux de sexe évoluent vers l'égalité. Aujourd'hui, on est dans une société qui prône le partage, des couples plus égalitaires, des nouveaux pères qui s'investissent, etc. Quand on se penche sur la période 1960-1990, on constate que le travail des femmes a fortement augmenté. Pourtant, elles font exactement le même travail domestique qu'avant et la participation des hommes aux tâches domestiques est loin du 50/50... on est plutôt à 90/10 !

Les avancées du féminisme ont permis de mettre en place un contrôle de la sexualité et des naissances. On est passé de l'autorité paternelle à l'autorité parentale qui est censée être neutre. On a incité les institutions à prendre davantage en compte la place de la maternité : davantage de places en crèche, le droit à des congés parentaux qui devraient être également pris les hommes, etc. L'école devrait réaliser de l'accueil extrascolaire et mettre en place des plaines de jeux afin de décharger la tâche de l'éducation des enfants des seules épaules des femmes et de partager davantage avec les hommes mais aussi avec toute la société.

Peu importe le domaine des études sur lequel on se penche (temps, précarisation salariale, etc.), les femmes travaillent toujours dans des postes moins valorisants et se heurtent à la difficulté d'obtenir des congés parentaux. Auparavant, on considérait le salaire de l'homme comme le gagne-pain mais on semble oublier que les femmes ont travaillé de tout temps, tant à la maison que pour produire des biens qui faisaient fonctionner la société. On appelle cela des sociétés de salaire 1 ½. La vision de « l'homme gagne-pain » ne recouvre que les 20-30 dernières années dans l'Histoire ; auparavant, les femmes étaient toujours au travail.

### La séparation

Lorsqu'on questionne les idéaux liés à la parentalité, on constate, par exemple, chez les femmes divorcées que quelque chose ne se passait déjà pas bien dans le couple avant la séparation. La manière dont se règle la fin du couple aura des conséquences importantes sur la manière dont vivront les femmes. Non seulement émotionnellement (c'est conflictuel de se séparer) mais aussi en termes de partage des tâches, de pension(s)

alimentaire(s) et d'autres ressources dont elles disposent. Femmes et hommes ne sont pas égaux face à la séparation.

Les pères qui s'investissent pleinement vis-à-vis de leur(s) enfant(s) après la séparation ne représentent malheureusement pas la majorité. Les figures de nouveaux pères et la coparentalité partagée, c'est un bon idéal juridique mais 90 % des femmes assument seules la garde des enfants. Et, pourtant, moins de la moitié des femmes reçoivent une pension alimentaire. Le fait qu'il y ait un peu plus d'hommes monoparentaux représente un signal positif mais cela concerne davantage les enfants plus âgés.

A Bruxelles, un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale. Dans 90 % des cas, c'est une femme qui se trouve à la tête de ces familles. Les mères monoparentales veulent pouvoir être mère et femme à la fois. Elles veulent s'en sortir par elles-mêmes et protéger au maximum les enfants de l'épreuve de la séparation. Notre société nous renvoie de beaux discours qui embellissent la situation des mères monoparentales. Pourtant, souvent, les femmes doivent faire des sacrifices vis-à-vis d'elles-mêmes pour que les enfants ne remarquent pas la situation de pauvreté. Les femmes ne s'achètent plus de vêtements pour pouvoir en acheter aux enfants afin qu'ils ne soient pas stigmatisés comme des « enfants pauvres » ou des « enfants de famille monoparentale ». Nous vivons dans un monde où les femmes investissent fortement le rôle de mère mais où elles se retrouvent face à de nombreux manques : manque de crèches, de soutien, de solutions de garde, de revenus, etc. Ce qui leur fait le plus défaut, c'est d'avoir l'occasion d'être une femme et de pouvoir se consacrer à d'autres activités que s'occuper des enfants. Tout ceci nous renvoie aux rôles des institutions.

#### 4. L'emploi

Les mères monoparentales sont fortement représentées dans les catégories de demandeuses d'emploi ou ayant accès au revenu d'intégration sociale. Il n'y a que 40 % des familles monoparentales où la mère travaille. Les femmes monoparentales qui sont au chômage y restent souvent pendant 6 années consécutives. De même, celles qui sont inactives ou qui dépendent du CPAS demeurent, la plupart du temps, inactives aussi pendant 6 ans. Il y a une faible quantité de femmes monoparentales qui travaillent à temps partiel ; elles ont tendance à ne pas quitter ce statut d'emploi. A Bruxelles, une femme monoparentale sur dix trouve un accès à l'emploi. 14 % alternent entre le chômage et le travail, ce qui signifie que l'activation des chômeurs et chômeuses peine à offrir un accès stable au marché du travail. En Wallonie, en 2010, 50 % des personnes qui ont été rayées du chômage pour un comportement inactif de recherche d'emploi étaient des femmes monoparentales.

Toutes les mesures de contrôle contre la fraude sociale, pensées au départ pour attraper l'homme ouvrier au chômage qui va faire des petits travaux chez ses voisins pour arrondir ses fins de mois, touchent majoritairement les personnes qui ont justement le plus besoin de cette protection sociale. Toutes les études confirment que les « vrais fraudeurs », ceux qui touchent des allocations de chômage et ont un travail sur le côté pour augmenter les revenus, ne se font souvent pas attraper parce qu'ils mettent des stratégies en place. La politique de contrôle des chômeurs/euses se dirige donc directement vers les femmes, et plus encore vers les femmes monoparentales.

L'emploi est toujours avancé comme le premier facteur de protection sociale dans la lutte contre la pauvreté. Il est indiqué partout qu'augmenter le taux d'emploi féminin fait sortir les femmes des situations de pauvreté. Mais pour cela, il faut mettre en place des soutiens et des institutions qui permettent réellement d'accéder à l'emploi. Or, aujourd'hui, on ne

parle plus de garantie de l'emploi mais de capacité et de compétitivité. Avec un salaire qui, souvent, permet à peine de survivre, les travailleuses/eurs sont devenu-e-s dépendant-e-s de leurs revenus.

Les femmes monoparentales veulent vivre dans des conditions dignes et savent que le travail permet d'augmenter leurs revenus. Mais quand elles se retrouvent face à un emploi à peine plus rémunéré que les revenus de remplacement, que les crèches sont très chères, qu'un accueil extra-scolaire n'est pas toujours disponible, que les lieux où elles déposent les enfants (crèches, écoles, etc.) sont tellement éloignés de leur lieu de travail qu'elles perdent beaucoup de temps dans les différents trajets, on comprend que leur accès à l'emploi est barré de nombreux obstacles et difficultés. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté mais c'est un univers marqué par d'énormes inégalités entre les femmes et les hommes.

Le rapport à l'emploi :

- ✓ De nombreuses femmes monoparentales vivent la « double journée » où elles doivent articuler les activités professionnelles et parentales ce qui représente souvent une course contre le temps. Elles sont contentes d'avoir différentes activités dans la vie mais sont constamment dans une « laborieuse conciliation » qui les épuise.
- ✓ Les trajectoires précaires : le travail intérimaire ou à temps partiel est caractérisé par une situation de pauvreté monétaire assez importante. Par exemple, à Bruxelles, un emploi à mi-temps ne permet pas de payer un logement, les frais scolaires, etc. Si ce type d'emploi permet de mieux combiner vie professionnelle et vie familiale, les femmes monoparentales qui travaillent à temps partiel doivent rationner leur budget pour arriver à joindre les deux bouts.
- ✓ La parentalité à domicile : face à la difficulté de trouver un emploi ou une place d'accueil accessible financièrement pour leur enfant, de nombreuses femmes monoparentales « décident » ou se retrouvent forcées de rester à domicile pour s'occuper de leurs enfants. Si les femmes sont dans un logement social, ont des revenus de remplacement stables, une pension alimentaire, les allocations familiales, etc., elles arrivent à tenir. Ce sont aux institutions de les soutenir afin de leur permettre de vivre. Mais cette vie est moins valorisante, elles veulent autre chose qu'être « juste » des mères. Elles vivent un certain « étouffement » d'être toujours seules avec les enfants. C'est important pour elles de pouvoir sortir de la sphère privée et d'avoir d'autres projets de vie que la maternité. Mais sans moyens financiers, elles ont très difficile à en sortir. D'où l'importance du rôle des différentes associations qui leur permettent de s'engager différemment dans la société.

## 5. Le Logement

Le constat est le même que pour l'emploi : quand on a de faibles revenus, c'est difficile d'avoir accès au logement. On se retrouve à nouveau face à un monde d'inégalités. Si on est une femme, non blanche, qui ne travaille pas, qui a des enfants et, « pire encore », qui est au CPAS, la probabilité de trouver un logement est quasi nulle.

Les témoignages de femmes dans ce cas expliquent à quel point ces situations sont pénibles : lors d'une séparation, il faut trouver un logement rapidement puisqu'il y a les

enfants et ce n'est pas possible de dormir dans un service pour sans-abris. Elles peuvent, si elles ont de la chance, passer quelques temps dans la famille ou chez des amis. Il y a ainsi beaucoup de femmes qui se retrouvent dans des situations de « mal logement » ou ont peu de choix de logement.

## 6. Des pistes pour penser des institutions plus justes

Au fil des différentes étapes de la vie, l'élément majeur dans le rapport des femmes aux institutions est qu'elles se retrouvent face à des injustices criantes en termes de logement, d'emploi, de sexe, de classe, d'origine, etc., qui se creusent encore davantage quand elles sont dans une situation de monoparentalité. Les programmes politiques censés aider les femmes ne semblent pas atteindre leurs objectifs.

Quand on se penche sur les problèmes d'emploi, par exemple à Gosselies (nombreux licenciements chez Caterpillar) ou à Seraing (fermeture d'une centrale au gaz), on se rend bien compte que les ouvriers et ouvrières licencié-e-s ne sont pas responsables de leur perte d'emploi. Pourtant, notre société renvoie les problèmes sociaux à un niveau individuel, engageant la responsabilité individuelle des personnes face à leur situation. De telles considérations évoquent une profonde image d'injustice. Ce ne sont pas les ouvriers et ouvrières qui ont perdu leur emploi suite à la crise économique et financière qui ont choisi de faire payer les citoyen-ne-s pour les banques. Nous nous trouvons à deux niveaux différents de la société. Qui est responsable de quoi ? Dans le monde ancien, chacun-e était collectivement responsable de l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, on se contente de mettre sur pied des programmes qui s'adressent à un niveau individuel et culpabilisent les citoyen-ne-s, sans qu'il y ait de renvoi vers le collectif.

Le rôle de l'institution est :

- ✓ de soutenir les femmes afin qu'elles puissent poser des actes autonomes comme citoyennes.
- ✓ de les protéger au travers des institutions.

Il faut aller plus loin et permettre aux femmes de se rencontrer, de s'engager, d'avoir une vie en société plus complète et épanouissante afin qu'elles ne se limitent plus à survivre dans la situation, qu'elles trouvent une place dans la société.

Pour penser les institutions plus justes, il ne faut pas oublier qu'entre les bonnes valeurs de l'émancipation et les pratiques réelles des institutions, il y a un décalage. Il y a une grande marge entre les objectifs et la réalisation des différentes mesures qui, directement ou indirectement, contrôlent les femmes et les personnes les plus précaires ou les plus vulnérables.

Si on veut mettre en place des institutions plus justes :

- I. Intégrer les inégalités de genre, d'origine, de quartier, de travail et de classe sociale.

L'activation des chômeurs et chômeuses pourrait être une bonne valeur puisque, dans le cadre de la monoparentalité, elle était pensée pour sortir les femmes d'un salaire maternel où leur seul rôle consistait à rester à la maison et à s'occuper des enfants, sans avoir la possibilité d'investir d'autres domaines qui amènent des revenus supplémentaires. Il y a beaucoup d'injonctions à prendre en compte.

## II. Penser aux droits des enfants mais aussi à ceux des parents et des femmes.

Quand on ne parle que des droits des enfants, on a tendance à renforcer les obligations qui reposent sur le seul dos des femmes et à stigmatiser des mères qui n'arriveraient pas bien à s'occuper de leur(s) enfant(s). Pourtant, malgré des courants politiques qui s'affrontent, il n'y a pas d'opposition entre les droits des enfants et ceux des femmes. Il faut penser davantage de manière globale :

- ✓ renforcer les prestations publiques : le chômage et les CPAS doivent garantir une stabilité mais on se trouve face au mouvement inverse où l'on perd des droits. La dégressivité des allocations de chômage en est un bon exemple.
- ✓ renforcer les services à destination de l'enfance et de soutien aux parents. Cela ne sert à rien de parler de l'accès à l'emploi pour les femmes et, dans le même temps, de ne pouvoir offrir qu'une place d'accueil en crèche pour dix enfants dans un quartier. Il est impossible pour une femme de trouver un accès à l'emploi si on ne met pas en place des mesures pour permettre aux enfants d'être accueillis dans des situations de confiance, de qualité et dans un environnement qui est propice à leur développement. Il faut réellement investir dans les crèches.

## III. Réfléchir aux revenus faibles et à l'accès à l'emploi de qualité pour les travailleuses précaires.

Par exemple, les femmes qui travaillent dans la restauration avec des contrats intérimaires perdent presque toujours leur emploi lorsqu'elles se retrouvent en situation de monoparentalité. Il faut bien-sûr penser aux conditions de travail des puéricultrices dans les crèches mais si on n'adapte pas l'offre d'accueil en fonction de l'âge de l'enfant et de la situation professionnelle des mères, leur accès à l'emploi ou leur possibilité de changer d'emploi sont mis en péril, ce qui risque de forcer beaucoup de femmes à se retirer du marché de l'emploi. Permettre un accès partiel à l'emploi temporaire avec un supplément de revenus aide à sortir des situations de pauvreté et contribue à acquérir de l'expérience.

En Wallonie, il y a de nombreux débats autour de la formation. Mais permet-elle vraiment d'avoir un accès à l'emploi ? Ou est-ce juste pour occuper les personnes ? Ce qui est le plus important, c'est d'être respectueux de la personne et d'envisager les résultats à long terme. L'activation des chômeurs/euses a tendance à n'envisager que l'avenir immédiat, le « demain vous avez besoin d'un travail ». La nécessité d'avoir un emploi ne doit pas occulter le besoin encore plus grand d'atteindre une situation stable même si cela prend un peu plus de temps. Les jeunes se heurtent fort à cette absence de vision à long terme : on leur fait suivre des formations mais on ne leur permet pas, par exemple, de faire de stages sous peine de voir leurs allocations de chômage supprimées.

## IV. Le droit à la pension alimentaire est primordial.

Le renforcement des droits des femmes passe impérativement par le droit à la pension alimentaire et la réflexion autour de structures de médiation davantage adaptées à la situation actuelle. Comme expliqué précédemment, les pensions alimentaires sont rarement payées et les gardes sont majoritairement à la charge des femmes : elles peuvent donc rarement planifier car en cas de problème de dernière minute, c'est à elles d'assumer. Il faudrait que les structures de médiation qui soutiennent les parents sortent du conflit entre ex-partenaires pour se focaliser sur ce qui est le mieux pour l'enfant. Pour sortir de ces conflits forts, il faut avoir une médiation qui permette de trouver un accord entre les parents. En même temps, ce serait intéressant de s'interroger sur les contraintes

légales d'aujourd'hui, sur l'approche de la coparentalité, du partage et de l'équilibre du 50/50. Est-ce que ce sont des « bonnes valeurs » ? Dans les tribunaux en Wallonie, il n'y a qu'un peu plus de 15 % des décisions de Justice qui accordent un droit de garde partagée 50/50 entre les deux parents. Dans la majorité des cas, ce sont les mères qui ont le droit de garde. Il faut bien-sûr examiner comment se passait la vie de couple : si la femme était victime de violences exercées par son conjoint, il faut rompre tout lien avec lui et permettre à la femme de se reconstruire. C'est un objectif primordial par rapport aux idéaux de la coparentalité.

La pension alimentaire est une obligation claire. Elle devrait être indiscutable. Les procédures juridiques pour l'obtenir existent mais elles sont rarement utilisées, encore moins par les parents des milieux précaires. Les obstacles : elles coûtent de l'argent, il faut y avoir accès, et, avant tout, il faut connaître ses droits. Certaines associations peuvent aider mais à nouveau, il faut déjà les connaître.

#### V. Mettre en place des pratiques solidaires de proximité.

Renforcer les services dans les quartiers défavorisés et développer la ville pour permettre des pratiques solidaires entre les parents : crèche parentale, ludothèque, etc. C'est un moyen pour les femmes de parler, de partager, de déculpabiliser par rapport au temps disponible pour les enfants. Mettre en place des actions concrètes.

#### VI. Penser le développement durable.

Cela passe par la création de crèches près des écoles, des transports publics davantage adaptés aux femmes, une sécurisation des espaces de jeux/rencontre/détente (parcs, places, plaines de jeux, etc.), et les adapter à l'âge. L'Etat a le rôle de stimuler le « vivre ensemble ».

#### VII. Prendre en compte la gestion du temps.

Certains risques sociaux sont prévisibles. On peut donc tenter de s'en prémunir à l'avance. C'est également important de trouver des articulations entre les différents âges de la vie, les moments de la journée et les temps (familial, professionnel et de détente).